



Ouvert sur le monde pour réussir !

Respect – Engagement – Persévérance – Ouverture –
Sentiment d'appartenance



École internationale
du Phare
PROGRAMME RÉGULIER ET
ÉDUCATION INTERNATIONALE

Transport_ parent

Dès le début des classes, vous serez plusieurs parents à venir reconduire et récupérer vos jeunes à l'école. En collaboration avec le service de police, voici quelques indications afin de vous aider à décrypter la signalisation aux abords de l'école et, ainsi, nous aider à assurer la sécurité de vos jeunes.

Débarcadère

Il est strictement interdit de circuler et de se stationner dans la zone du débarcadère les jours d'école.

Abord de la rue Sara (rue de l'école)

Voici la signalisation qui se trouve parallèlement au débarcadère.



Signification des enseignes :



Ce panneau indique une **zone interdite au stationnement** du bas de la rue Sara jusqu'au lampadaire. Il est possible d'immobiliser la voiture pour attendre votre jeune.



Ce panneau indique qu'il est interdit **zone d'immobiliser son véhicule** du lampadaire à la sortie des autobus. Il est donc interdit de s'immobiliser, de s'arrêter, et ce, même si c'est seulement pour laisser monter ou débarquer vos jeunes. L'application de cette réglementation est directement reliée à la **sécurité de vos enfants**. Prévoyez un autre endroit pour vous immobiliser lors de votre arrivée à l'école.



Stationnement du personnel

Dû au fort achalandage au début et à la fin des classes, il n'est pas recommandé de vous rendre dans le stationnement du personnel que ce soit pour se stationner ou même immobiliser votre voiture.

Il est possible et privilégié de vous stationner dans les rues avoisinantes du quartier.

Merci de votre précieuse collaboration!

L'équipe de direction et le Service de police de Sherbrooke